

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 7 Janvier 2021**

L'an deux mille vingt et un, le sept janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Vernon, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Bertrand HERAULT, Maire.

Présents : Mrs HERAULT, REVERDY, ANCELIN, AUBOYER, Mrs BESSON, BOSSIS, Mrs CHOLLET, COURTOIS, JAVELLE, PAINAULT, Mmes PETONNET, RIGOLET.

Absent excusé : Magali BREGOIN, Ingrid CANTON, François DAUGER.

Procuration : Ingrid CANTON donne procuration Bertrand HERAULT
François DAUGER donne procuration à Bertrand HERAULT

Secrétaire de séance : Carole AUBOYER

Le compte-rendu de la séance précédente est lu et adopté à l'unanimité.

**ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC
TRAVAUX DE RENOVATION LOGEMENT COMMUNAL
2bis RUE DU TRESOR**

Conformément à la réglementation du Code des Marchés Publics, la commune a procédé à l'avis d'appel d'offres, en procédure adaptée, pour les travaux de réhabilitation du logement communal, situé au 2bis rue du Trésor, offre publiée le 19 novembre 2020 sur le profil acheteur « marchés-sécurisés.fr ».

Considérant le procès-verbal de la réunion d'ouverture des plis en date du 7 janvier 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'**AUTORISER**, Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises suivantes :

		Montant HT
Lot 1 - Gros Oeuvre	Ets BLET	14 876.75
Lot 2 - Charpente	Artisan du Bois	6 797.36
Lot 3 – Menuiseries exter. alu	Ets SOUILLE	8 940.00
Lot 4 – Plaques de Plâtres	I-TEMS	9 823.16
Lot 5 – Menuiseries Intér.	Artisan du Bois	14 012.96
Lot 6 – Chape – carrelage	Ets BLET	1 626.85
Lot 7 – Peinture	Ets JARASSIER	4 119.15
Lot 8 - Plomberie	BATISERVE	5 544.47
Lot 9 - Electricité	BATISERVE	10 232.72
Lot 10 – Paysage	SVJ Paysage	2 803.00
	TOTAL HT	78 776.42
	TOTAL TTC	94 531.71

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver** la procédure de passation et le résultat du marché public concernant les travaux de réhabilitation de la maison du bourg pour les lots attribués ci-dessus ;
- **d'autoriser** le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché pour chacun des lots et pour l'ensemble des pièces afférentes au dossier.

DELIBERATION RELATIVE A L'ADHESION A LA MISSION DE REALISATION DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CENTRE DE GESTION

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 24,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Vienne en date du 14 février 2020 autorisant le Président à proposer de nouvelles conventions de contrôle ou de réalisation aux collectivités et établissements publics affiliés pendant la durée de la convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts,

Considérant que le Centre de Gestion de la Vienne propose deux modalités d'accompagnement aux employeurs territoriaux pour leurs dossiers CNRACL, le contrôle ou la réalisation.

Le Maire présente à l'assemblée les tarifs pour les prestations de contrôle et de réalisation des dossiers CNRACL fixés par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Vienne à compter du 01/01/2020 :

Dossiers dématérialisés	convention réalisation	convention contrôle
L'immatriculation de l'employeur	24,00	-
L'affiliation	8,00	-
Le dossier de demande de retraite :		
• Pension vieillesse « normale » et réversion	48,00	24,00
• Pension départ anticipé hors invalidité (carrière longue, catégorie active, fonctionnaire handicapé...)	65,00	32,50
• Pension départ anticipé pour invalidité	80,00	40,00
• Demande d'avis préalable	32,00	16,00
Qualification de CIR	24,00	18,00
L'étude de retraite : droits acquis, estimation de pension	16€/heure	16€/heure
La fiabilisation du Compte Individuel Retraite (CIR)	12,00	9,00
Le droit à l'information : réalisation de la saisie des données dématérialisées (historiques de carrière et pré-liquidation) devant être transmises à la CNRACL	24,00	18,00
Aide à la correction des anomalies sur déclarations individuelles	16€/heure	16€/heure
Dossiers non dématérialisés	convention réalisation	convention contrôle
La demande de régularisation de services	24,00	24,00
La validation des services de non titulaire	32,00	32,00
Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec (RTB)	48,00	48,00

- Après débats et discussions, les membres du conseil municipal, à la l'unanimité :
- autorisent le Maire à signer la convention relative **à la réalisation** des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion applicable du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022,
 - Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DES VALLEES DU CLAIN

Vu la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles l'article L.5211-5, L.5211-17, L.5214-16, L.5216-5 et suivants ;
Vu les arrêtés préfectoraux n°2013-D2/B1-002 en date du 23 janvier 2013 et n°2013-D2/B1-89 portant création de la Communauté de communes des Vallées du Clain issue de la fusion des Communautés de communes Vonne et Clain et de La Région de La Villedieu du Clain et portant approbation des statuts de la Communauté de communes des Vallées du Clain ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2017-D2/B1-025 en date du 22 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes des Vallées du Clain ;
Vu les statuts de la Communauté de communes des Vallées du Clain ;
Vu la délibération de la Communauté de communes n°2020/158 en date du 24 novembre 2020 relative à la modification des statuts de la Communauté de communes des Vallées du Clain.

Considérant le projet de réalisation d'un stade de tir à l'arc semi-ouvert sur la commune de Smarves.

Considérant que pour réaliser ce projet, la Communauté de communes des Vallées du Clain doit procéder à une modification statutaire de ses compétences supplémentaires relatives aux équipements sportifs et culturels.

Le conseil municipal décide d'approuver la modification des statuts de la Communauté de communes des Vallées du Clain comme suit :

II - Groupe de compétences supplémentaires :

(...)

4° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs « d'intérêt communautaire » et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire « d'intérêt communautaire »

- Sont reconnus d'intérêt communautaire les équipements sportifs et culturels suivants :

- La salle à vocation gymnique de Fleuré ;
- La salle de tennis et multisports des Roches-Prémarie-Andillé ;
- La base aquatique de Nieuil-L'Espoir ;
- La piste d'athlétisme et les équipements annexes d'athlétisme du stade

Marcel Bernard de Smarves ;

- **Le stade de tir à l'arc semi-ouvert de Smarves ;**
- La salle de spectacles « La Passerelle » de Nouaillé-Maupertuis ;
- Le théâtre de verdure de Château-Larcher.

- Des conventions de services partagés pourront être passées avec les communes membres dans le cadre du schéma de mutualisation des services, approuvé par délibération n°2015/128 en date du 15 décembre 2015 afin d'optimiser les moyens humains et matériels pour l'entretien des bâtiments sportifs et culturels. (...)

Après en avoir débattu, l'assemblée :

- **adopte les nouveaux statuts de la Communauté de communes des Vallées du Clain ;**

- **demande à Mme la Préfète de la Vienne, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de la Communauté de communes des Vallées du Clain.**

AIDE A LA MOBILITE

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 février 2019 instaurant une aide financière exceptionnelle pour faciliter l'accès au permis de conduire des jeunes de la commune ;

Vu la convention de partenariat signée avec **l'ECF de Gençay** ;

Vu la demande présentée au nom de SEGERON Thomas, domiciliée sur notre commune, 2 rue du Trésor,

Le conseil municipal,

- prend acte de sa demande ;

- confirme que la commune assurera le versement de la somme de 300 €, au centre de formation pour l'examen du permis de conduire ECF de Gençay ;

Questions diverses :

- Information DIA, vente propriété H 525 – H 731, au 6 rue de la Garenne par Maître MORIZET-SEGUIN, Notaire à SAINT JULIEN L'ARS ;

- Information DIA, vente propriété H 494 – H 140, le bourg, par Maître FAVREAU, Notaire à Gençay ;

- CNPE de Civaux, exercice nucléaire prévu le 19 janvier 2021 ; cet exercice a pour but de tester les moyens d'alertes en déclenchant le Plan Particulier d'Intervention qui intervient dans un rayon de 20 km autour du site nucléaire. Différents scénarios fictifs seront mis en œuvre qui impliqueront les collectivités par le biais de leurs Plan Communal de Sauvegarde ;

La séance est levée à 20 h.

Prochaine séance de conseil municipal, jeudi 4 février 2020 à 18 h 30.

Le Président,

Le secrétaire,

Les membres,